



MACHILLY

Mars / Avril 2016

Parution N° 125

DANS CE NUMÉRO :

Vie Municipale	2
Comptes-rendus décisionnels	2
Infos pratiques	4
A Vos agendas	6
Opération pièces jaunes—Ecole de Machilly	8
Message aux fron- taliers	10
Infos diverses	11
Journées citoyennes de l'en- vironnement	16

LE MOT DU MAIRE

C'est le printemps !

Pas de doute, les activités proposées font référence à la nature qui s'éveille.

Pour commencer des animations pour rappeler qu'il faut la respecter.

Le 13/04 à la déchetterie de St-Cergues pour rencontrer des ambassadeurs du tri sélectif où du compost vous sera également offert.

Les 28, 29 et 30/04, il sera question des journées citoyennes.

Pour clore, je vous donne rendez-vous le 14/05 pour le fleurissement de la commune.

Merci de réserver une partie de votre matinée pour planter les massifs. Un casse-croûte vous récompensera de vos efforts.

Jacques Bouvard

VIE MUNICIPALE

Comptes-rendus décisionnels

Les PV complets des conseils municipaux peuvent être consultés en mairie.

SEANCE DU 14/03/16

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

Pour 2016, la commune reconduit les taux d'imposition fixés en 2015.

<i>Taxes</i>	<i>Taux 2015</i>	<i>Taux 2016</i>
<i>Taxe d'habitation</i>	<i>12,41 %</i>	<i>12,41 %</i>
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	<i>12,62 %</i>	<i>12,62 %</i>
<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</i>	<i>57,47 %</i>	<i>57,47 %</i>

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2016

Le projet de budget primitif 2016 est conforme aux orientations budgétaires fixées par les membres du Conseil Municipal lors du débat en date du 8 février 2016.

Il reprend les nouvelles dépenses de fonctionnement et les investissements souhaités pour 2016 et constate la stabilité des taux d'imposition.

Il s'équilibre de la manière suivante :

En section de fonctionnement à : **1 470 000,00 €**

En section d'investissement à : **2 000 308,38 €**



ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS

La commune approuve le versement des subventions suivantes :

- Machilly Pétanque : 1 500,00 €
- Ecole de musique LANNACROCHE : 6 000,00 €

- Harmonie Machilly/Saint-Cergues :	2 000,00 €
- MJC maison pour tous :	5 000,00 €
- Association « Lire et Faire Lire » :	200,00 €
- Ligue contre le cancer :	150,00 €
- Association BOURGEONS :	100,00 €
- Association le Courte Echelle :	250,00 €
- Club des Framboisines :	250,00 €

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DE VOILE DE HAUTE SAVOIE

La commune approuve la signature d'une convention de partenariat avec l'école de voile itinérante de Haute-Savoie relative à l'organisation par cette dernière de stages d'Optimist au lac de Machilly, la semaine du 15 au 19 août 2016 inclus.

Les groupes de la commune bénéficieront d'une réduction de 50% et les personnes habitant la commune, une réduction de 20% sur le prix des stages.

La commune de Machilly met à disposition, un lieu de mise à l'eau, un endroit réservé pour le stockage du matériel et des sanitaires provisoires.



DERATISATION 2016 SUR LES BORDS DU FORON AU LAC DE MACHILLY

La proximité des habitations, et donc des sources d'alimentation, favorisent le développement des rongeurs tels que les rats aux bords des cours d'eau. C'est notamment le cas sur le secteur aval du Foron et du lac de Machilly.

Lors du Conseil Municipal du 9 avril 2015, les membres du conseil ont exprimé leur souhait de maintenir les opérations de dératisation aux bords du Foron et au lac de Machilly et ont approuvé le renouvellement du marché par le Syndicat Intercommunal du Foron du Chablais Genevois (SIFOR).

Après consultation des entreprises, le SIFOR a conclu un contrat d'un an renouvelable deux fois par reconduction expresse avec la société HS Nuisibles située à Nangy.

La commune approuve la signature d'une convention avec le SIFOR, afin de fixer les modalités de remboursement, par les quatre communes concernées, de la campagne de dératisation 2016.

La commune remboursera au SIFOR les frais engagés au prorata de son linéaire de cours d'eau sur présentation de la facture finale, après service fait, et sur présentation d'un titre exécutoire.



INFOS PRATIQUES

OUVERTURE DES TOILETTES SECHES AU LAC DE MACHILLY



Les toilettes sèches installées au lac de Machilly sont désormais ouvertes au Public.

Pour le confort et le respect de tous, merci de laisser cet endroit aussi propre que vous l'avez trouvé.

HORAIRES DES DECHETTERIES D'ANNEMASSE AGGLO

Les beaux jours revenants, n'oubliez pas d'amener les déchets verts de vos jardins en déchetterie.

Les horaires d'été sont applicables du 1er avril au 31 octobre.

Déchetteries urbaines (Gaillard et Vétraz-Monthoux) :

Du lundi au samedi de 7h30 à 19h00

Déchetteries rurales (Saint-Cergues et Bonne) :

Lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

Mardi au vendredi de 13h30 à 19h00

Samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00



Toutes les déchetteries sont fermées les dimanches et jours fériés.

Seule la déchetterie des Grands-Bois de Vétraz-Monthoux (proche de l'aéroport) est accessible aux professionnels au moyen d'un badge.

ANNEMASSE AGGLO OFFRE DU COMPOST POUR TOUT DEPOT DE DECHETS

Pour valoriser le geste de tri de ses usagers, Annemasse Agglo offre du compost aux usagers venus déposer des déchets en **déchetteries de Saint-Cergues ou de Bonne** entre le **4 et le 23 avril 2016** aux horaires d'ouverture.

Ce compost, issu des dépôts de déchets verts en déchetteries et mûré de la Compostière de Savoie, est un composé semblable au terreau, obtenu par la décomposition de déchets végétaux ou organiques biodégradables.

L'occasion pour Annemasse Agglo de rappeler la possibilité aux habitants possédant un jardin d'acquies un composteur dans lequel ils peuvent déposer leurs **déchets verts du jardin** (feuilles, branchages...) **et de la maison** (épluchures, restes de repas...) afin de créer leur propre compost.

Les ambassadeurs du tri d'Annemasse Agglo et du SIDEFACE* seront présents à plusieurs reprises durant l'événement pour renseigner les habitants sur le compostage : samedi 09/04 et mercredi 20/04 à la déchetterie de Bonne ; mercredi 13/04 à la déchetterie de Saint-Cergues.

Ces jours-là, des **démonstrations de composteurs** seront proposées. Les habitants intéressés pourront également en acheter un pour leur jardin !

Les habitants sont invités à **apporter leur propre récipient** (sac, bac, seau, etc.) pour récupérer le compost*2.

* Syndicat Intercommunal des Déchets du Faucigny Genevois

* Don limité à 1 fois/jour/foyer

Le Tri

DU LUNDI 4 AU SAMEDI 23 AVRIL 2016...

ANNEMASSE AGGLO VOUS OFFRE DU COMPOST
POUR TOUT DÉPÔT DE DÉCHETS EN DÉCHETTERIES DE SAINT-CERGUES OU BONNE

PRÉSENCE DES AMBASSADEURS DU TRI !

SAMEDI 09/04 ET MERCREDI 20/04 À LA DÉCHETTERIE DE BONNE.
MERCREDI 13/04 À LA DÉCHETTERIE DE SAINT-CERGUES.
CES JOURS-LÀ, DÉMONSTRATION ET VENTE DE COMPOSTEURS.

PLUS D'INFOS SUR WWW.MIEUXTRIER.FR



A VOS AGENDAS

DON DU SANG

L'association des donneurs de sang sera présente à la Salle des Fêtes de Machilly :

A partir de 17H30

Le 10 mai 2016

CONCOURS DE PECHE

Le **dimanche 17 avril 2016**, l'Amicale des amoureux de la Gaule de Machilly organise le **concours annuel de pêche**. Pour tout renseignement, contacter M. PLASSON, président de l'Amicale au 04.50.94.61.13.



JOURNEE CITOYENNE DE L'ENVIRONNEMENT MACHILLY- SAINT CERGUES

La **Journée Citoyenne de l'Environnement** fait son retour cette année. L'évènement se déroulera sur 3 journées:

- **Judi 28 avril** autour d'un évènement avec les écoles de Machilly et Saint-Cergues.

- **Vendredi 29 avril** une soirée projection/débat du film « Regards sur nos assiettes » à la salle multimédia de Saint-Cergues en présence du réalisateur.

- **Samedi 30 avril** avec la matinée de nettoyage des deux communes.

L'évènement est intercommunal avec la participation de Saint-Cergues et de Machilly.

La protection du patrimoine naturel et le développement d'actions en faveur de l'environnement restent au cœur des engagements de nos deux communes.

Afin d'impliquer les citoyens, la matinée nettoyage sera organisée le **samedi 30 avril 2016**. Cette journée s'adresse à tous les habitants de Saint-Cergues et de Machilly. Le repas de midi est offert pour les personnes inscrites.

La fiche d'inscription pour la matinée du samedi 30 avril est en dernière page de ce bulletin et doit être retournée en mairie avant le 21 avril 2016. Des bulletins d'inscription sont également disponibles en mairie.



MARCHE GOURMAND DE LA MJC DES VOIRONS

La MJC organise son marché gourmand du 30 avril au 1er mai 2016 à la salle des fêtes de Machilly.

Pour tout renseignement, contacter la MJC - Tél: 04.50.43.58.30 ou par mail: mjc.stcergues@wanadoo.fr.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions pour la rentrée 2016-2017, pour les enfants nés en 2013 et les nouveaux enfants installés dans la commune, se feront le **samedi 30 avril 2016** à la mairie de Machilly. Le dossier d'inscription est à retirer au préalable en mairie afin de le remplir. Pour fixer votre rendez-vous:

Tél: 04.50.43.51.94 - Fax: 04.50.94.62.90

Mail: mairie@machilly.fr



CEREMONIE DU 8 MAI 1945

Le **Dimanche 8 mai 2016** sera célébré le **71ème anniversaire de la victoire de 1945**. A cette occasion, une cérémonie aura lieu au Monument aux Morts, à 11h30, en présence de l'Harmonie Municipale.



FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

Le **samedi 14 mai 2016** aura lieu le fleurissement du village.

Notez cette date sur votre agenda et venez participer nombreux aux plantations de notre commune dès 8h30 sur la place de l'Eglise.



CONCERT FETE DES MERES DE L'HARMONIE MUNICIPALE

L'Harmonie Municipale de Machilly/Saint-Cergues donnera son traditionnel **concert de la fête des mères** le **samedi 28 mai 2016** à la salle des fêtes de Machilly.

L'ECOLE DE MACHILLY

PARTICIPATION A L'OPERATION

DES PIECES JAUNES

Depuis 1990, la Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France, présidée par Bernadette Chirac, organise tous les ans au mois de janvier l'opération Pièces Jaunes pour améliorer la vie des enfants et des adolescents hospitalisés.

*Pièces
jaunes*

Ces collectes permettent de soutenir des initiatives pour les enfants, comme la création d'ateliers pour jouer et rire, l'équipement de salles de classe pour continuer à apprendre, l'aménagement de chambre mère-enfant pour passer la nuit auprès de ses parents. Pour les adolescents, la Fondation participe activement au financement de structures spécialisées dans la prise en charge de leurs souffrances ou de leurs pathologies.

Les élèves de Machilly ont été associés à cet événement, sensibilisés par leurs enseignants aux actions réalisées grâce à la collecte des pièces jaunes.

Venus nombreux à l'agence postale communale de Machilly, les enfants étaient particulièrement contents de déposer leurs boîtes remplies de pièces jaunes.

Les boîtes des enfants ont complété celles déjà remplies par les généreux donateurs de Machilly.





Les enfants ont bravé le froid et la neige pour venir déposer les pièces jaunes récoltées, accompagnés de leur professeur des écoles et de leur ATSEM.

De très beaux sourires pour une belle action. Les enfants ont communiqué leur bonne humeur à tout le personnel communal.



Les enfants remettant les boîtes de pièces jaunes au personnel de l'agence postale communale de Machilly chargé de la récolte des dons.

MESSAGE AUX FRONTALIERS

Vous êtes domiciliés à Machilly et vous travaillez dans le canton de Genève. Vous êtes français, suisses, de double nationalité ou membres de l'Union Européenne.

FAITES-VOUS RECENSER!

Pourquoi se faire recenser

Depuis 1973, en vue de régler la situation fiscale des frontaliers et d'éviter les doubles impositions, des accords ont été passés entre la France et la Suisse. Ces accords organisent, en contrepartie de l'imposition des revenus des travailleurs à Genève, une compensation financière au profit des communes françaises sous forme de rétrocessions d'une partie des impôts ainsi perçus. Cette compensation est proportionnelle au nombre de travailleurs frontaliers déclarés.

Le Conseil Général a alloué la somme de 310 285 € pour les frontaliers recensés en 2015 dans la commune.

A quoi servent les fonds genevois

Cette somme est intégralement allouée aux investissements. Elle permet notamment de disposer d'un budget plus conséquent afin d'investir dans la création d'équipements publics. Elle est donc essentielle pour la commune.

La dotation peut être plus importante si l'ensemble des frontaliers de notre commune se fait recenser. Ce recensement n'a aucun impact sur votre imposition. Pour plus d'informations, prenez contact auprès de la Mairie au 04.50.43.51.94 ou par courriel à mairie@machilly.fr

DIVERS

**VETRAZ-MONTHOUX
CENTRE-BOURG**

9 & 10 avril 2016

9h - 18h

Fête

des

Plantes

**Ateliers enfants
Conférences**

Entrée libre



www.vetraz-monthoux.fr



Le service Proxi'TAC évolue dès le 25 avril 2016 !

- ➔ Des trajets regroupés pour des courses optimisées
- ➔ Un service accessible au plus grand nombre
- ➔ Une connexion aux lignes régulières aux horaires de départ des bus

Réservez son voyage, c'est simple et gratuit !

Le principe de réservation ne change pas, il suffit de contacter la centrale de réservation en appelant au **04 50 844 678**, au minimum **la veille du déplacement avant 17 heures**.

- Des horaires de rendez-vous sont proposés en fonction de la connexion avec une ligne régulière de bus mais aussi selon les autres réservations d'usagers.
- Par rapport à l'heure demandé, **il existe une modification des demandes par la centrale de réservation pour favoriser le groupage des courses** : 10 minutes avant à 5 minutes après l'heure demandé pour les catégories «travail», «scolaire», «rendez-vous médical» ; 30 minutes avant à 15 minutes après l'heure demandé pour les autres motifs de déplacement.
- La dépose se fait à l'arrêt des lignes régulières les plus proches pour continuer le trajet en bus dans l'agglomération, ou vers les autres arrêts Proxi'TAC de la même zone.
- **4 trajets maximum sont possibles par jour, pour un trajet minimum de 800 mètres.**
- En cas d'annulation, la centrale de réservation doit être prévenue **avant 17 heures la veille du trajet prévu**, cela afin de libérer une place pour les autres demandes.

Nouveauté : un SMS de confirmation est envoyé 24h, puis 5mn avant le déplacement !

Un transport à la demande zonal

Un nouveau fonctionnement est mis en place, ainsi que de nouvelles règles. Proxi'TAC va désormais fonctionner sous forme de transport à la demande zonal.

Quatre zones ont ainsi été définies :

- **Zone A** : Etrembières
- **Zone B** : Juvigny, Saint-Cergues, Machilly et Ville-la-Grand
- **Zone C** : Cranves-Sales et Lucinges
- **Zone D** : Bonne

Les trajets peuvent se faire au sein d'une même zone en Proxi'TAC, mais **il sera impossible de réaliser un trajet d'une zone à une autre.**

Le principe de ce service : emmener les clients vers la ligne de bus régulière la plus proche pour qu'ils puissent poursuivre leur trajet au sein de l'agglomération d'Annemasse.

Le service étant à la demande, il est impératif de prévenir en cas d'imprévu et de respecter le service et les autres usagers. L'accès au service Proxi'TAC pourra être restreint en cas d'annulations tardives ou de retards répétés. L'accès pourra être limité à 2 trajets par jour et en cas de récidive, une radiation provisoire pourra aller de 30 à 90 jours. Le règlement complet est disponible sur notre site internet www.reseau-tac.fr dans l'onglet transport à la demande.

Retrouvez toutes les informations sur www.reseau-tac.fr et réservez votre trajet au 04 50 844 678.



ESPACE BUS TAC • Place de la Gare • 74100 Annemasse

N° VERT

0 800 00 19 53
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

www.reseau-tac.fr

Annemasse Agglo
Annemasse - les Voirats Agglomération

TAC
LE RÉSEAU QUI BOUGE
GROUPE RATP



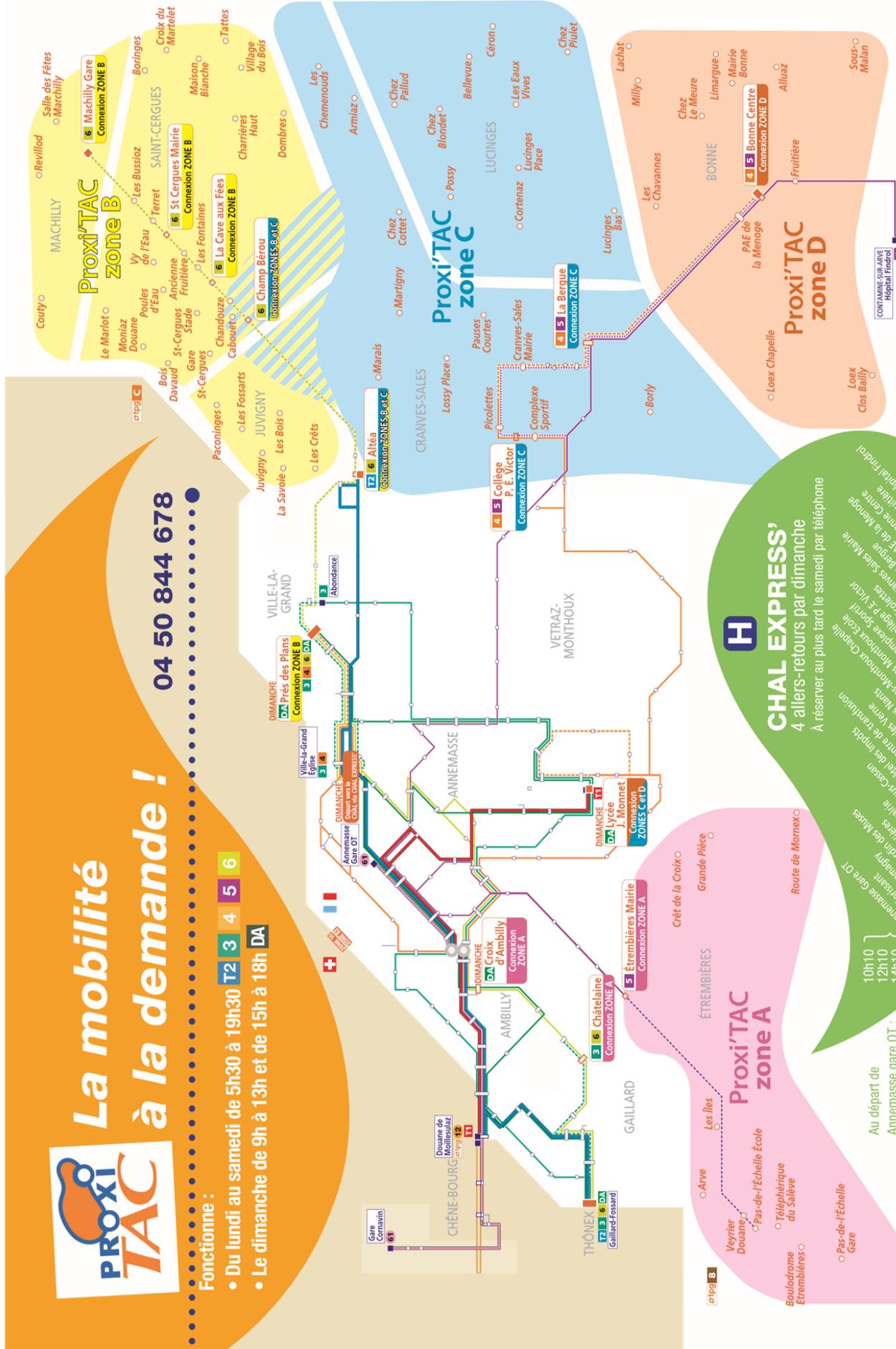


La mobilité à la demande !

04 50 844 678

Fonctionne :

- Du lundi au samedi de 5h30 à 19h30 T2 3 4 5 6
- Le dimanche de 9h à 13h et de 15h à 18h DA



H CHAL EXPRESS' 4 allers-retours par dimanche

A réserver au plus tard le samedi par téléphone

Au départ de Annemasse gare OT :

- 10h10
- 12h10
- 14h10
- 16h10

Arrivées :

- Annemasse Gare OT
- Montsavoy
- Prérier
- Gilles
- Arbin des Mises
- Sous-Cascan
- Centre de la Transisition
- Les Nantys
- Bas Monthoux Chapelle
- Colège P. E. Victor
- Collette
- Graves-Sales Mairie
- La Brique
- PAE de la Menoge
- Bonne Centre
- Fruitière
- Hôpital Finafol



**MAINTENANT
POUR DÉPOSER
VOTRE DEMANDE
DE LOGEMENT SOCIAL
CHOISISSEZ LA SIMPLICITÉ
CHOISISSEZ INTERNET**

www.demande-logement-social.gouv.fr



PLUS BESOIN DE VOUS DÉPLACER

à la mairie ou aux bureaux des organismes de logement social.



VOUS CONNAISSEZ LE NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX

dans votre commune et partout en France.



VOTRE DOSSIER EST CONSULTABLE PAR L'ENSEMBLE DES ORGANISMES

de logement social de votre département.



VOUS ESTIMEZ MIEUX LES DÉLAIS

avant que votre dossier passe en commission d'attribution.



VOUS POUVEZ ACTUALISER VOTRE DEMANDE

à chaque fois que votre situation évolue.



L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
Les Hlm, habiter mieux, bien vivre ensemble



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ



Jeunes lycéens étrangers Brésiliens et Allemands,

cherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, d'Italie, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Anita, jeune Italienne, a 16 ans. Elle souhaite venir en France pour 6 mois à partir du 26 Aout 2016. Elle aime la plongée sous-marine et la natation.

Lucia, jeune Allemande de 16 ans, a de nombreux hobbies : Elle pratique le piano, le chant, aime cuisiner et jouer au tennis. Elle apprend le français depuis 3 ans. Clara, Brésilienne de 17 ans aime le sport et la musique. Elle rêve aussi de trouver une famille chaleureuse, qui l'accueillerait pour lui donner la possibilité de mieux apprendre le français en immersion familiale et scolaire.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements :

CEI-Centre Echanges Internationaux

Karine MALLE – 389 Rte de la Capite – Les Scieux – 74200 LE LYAUD

04.50.73.77.33 / 06.32.83.20.91

karinemalle@orange.fr- Bureau Coordinateur CEI : 02.99.20.06.14 ou 02 99 46 10 32

JOURNEES CITOYENNES DE L'ENVIRONNEMENT



Trois jours consacrés à l'environnement

Devenue intercommunale avec la participation de Saint-Cergues et de Machilly, la Journée Citoyenne de l'Environnement s'accordera désormais au pluriel ! Les Journées Citoyennes de l'Environnement se déclineront sur trois jours avec des activités spécifiques :

La journée du **28 avril 2016** sera consacrée aux enfants des écoles élémentaires des deux communes. Au programme : course d'orientation, diffusion de films, activités littéraires sur le thème de l'environnement...

Le vendredi **29 avril à 20h00**, à la **salle multimédia** de Saint-Cergues avec une soirée projection-débat. A cette occasion le film : « Regards sur nos assiettes » sera diffusé en présence du réalisateur, Pierre Beccu, et de l'association « La Bio d'ici ».

Le samedi **30 avril dès 8h00 au Centre Technique Communal** de Saint-Cergues pour la traditionnelle opération de nettoyage de nos deux communes. Placée sous les signes de la rencontre et de la convivialité entre nos deux villages, la matinée s'achèvera autour d'un buffet printanier. L'opération de nettoyage est une animation familiale où les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents.



INSCRIPTION À LA MATINÉE DU SAMEDI

Bulletin à retourner dans votre Mairie avant le **21 avril 2016**

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Nombre de repas adultes : _____ Nombre de repas enfants : _____

Directeur de la publication : Jacques BOUVARD, Maire
 Rédaction- Conception : Pauline PLAGNAT et Gérard STEHLE
 Réalisation: Patricia MEDINA
 Impression : Mairie de Machilly

Retrouvez-nous sur
 le web:
www.machilly.fr